

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

**Le 28 Juin
JOURNÉE
NATIONALE
POUR LA PAIX
EN ALGÉRIE**

VOIR EN PAGE 2

UNE CERTAINE FRANCE LAÏQUE...

LE dimanche 19 juin verra se rassembler à Paris, par milliers venus de tous les départements — sauf interdiction de dernière heure — les délégués de ceux qui ont répondu à l'appel pour la défense de l'école laïque. Une telle manifestation, par son ampleur même, témoigne de la résonance profonde que provoqua à travers le pays tout entier l'attentat perpétré contre la plus belle institution de la République et de l'attachement du peuple à son école. Ce jour-là, nous apprendrons le nombre de citoyennes et de citoyens — bien plus de dix millions assurément — dont les noms figurent sur les cahiers de la pétition nationale.

Sachons être attentifs les premiers (les adversaires de l'Ecole publique ne le seront pas moins) à la signification de ce vaste mouvement populaire. Souvenons-nous qu'il y eut au départ certaines voix pour prétendre que des pressions étaient exercées : ces voix d'ailleurs n'ont pas tellement insisté car l'affirmation était insoutenable et puérile. Certes des tentatives d'intimidation en effet ont eu lieu, mais en sens contraire, et chacun sait d'où elles sont parties. En vérité, si les promoteurs de la pétition avaient jamais été tentés d'agir ainsi, le simple bon sens les en eût détournés à la minute même !

Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence : l'effort entrepris est couronné par une sorte de victoire. Dans le silence hostile du pouvoir, de sa radio et de sa presse dociles, des hommes et des femmes de toutes origines spirituelles et de toutes conditions sociales, par un acte libre ont offert à une cause permanente, et désintéressée s'il en fut jamais ! ce qu'ils possèdent de plus précieux : leur signature.

Par ce moyen que les circonstances imposaient, que les princes du système ont en quelque manière suscité puisqu'ils ont aboli ou travesti toute

autre possibilité d'expression publique, une certaine France s'est ici révélée. Non pas une France tout d'un bloc, grégaire et sommaire à la fois, non pas une France abstraite ou virtuelle, et qu'une passion soudaine mais éphémère aurait enflammée...

NOURRI de Pascal ou de saint Augustin, ou éloigné de tout crédo, ou se référant au marxisme, l'intellectuel s'est porté défenseur de l'Ecole laïque parce que la laïcité, selon la définition que nous en a donnée Jean Guéhenno, est l'expression juridique de la tolérance, ou encore, ainsi qu'aime à le rappeler Edouard Depreux, l'expression moderne de la liberté religieuse.

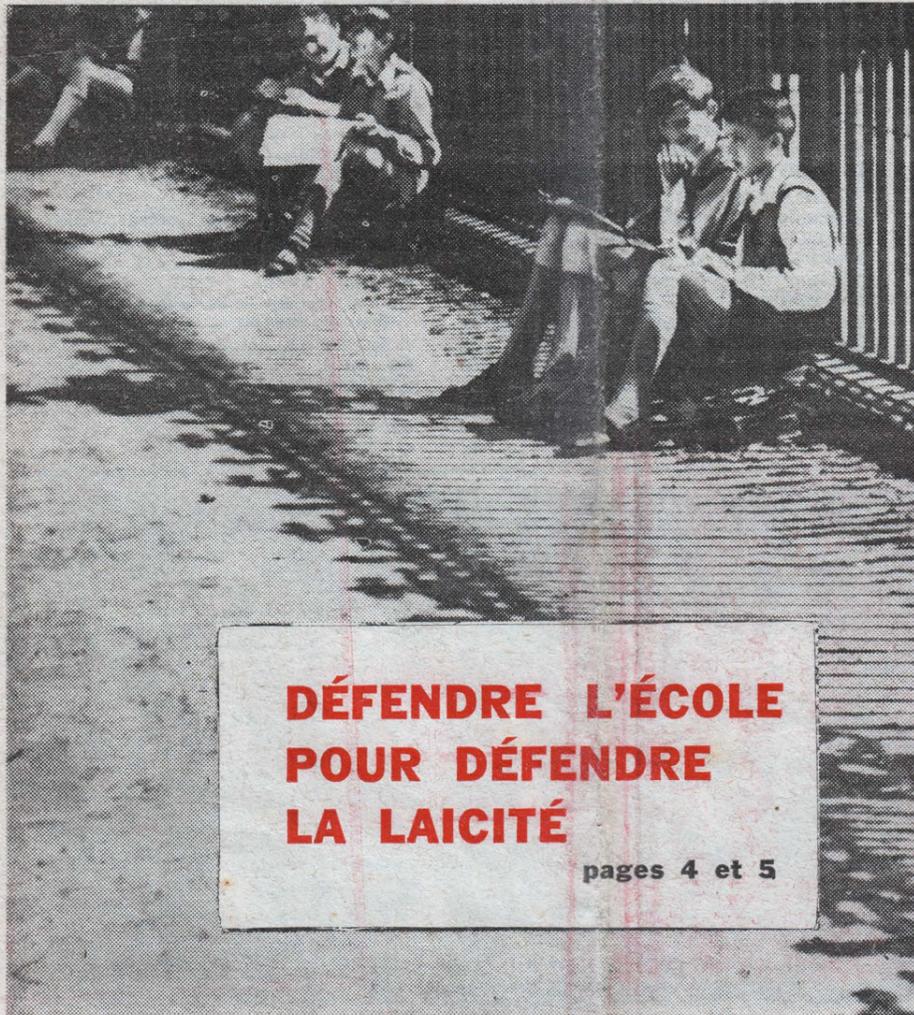
Mais plus émouvant sans doute est l'engagement de tant d'hommes et de femmes, dans nos villages, dans nos bourgs, dans nos villes, pour qui l'Ecole laïque est un souvenir plein de clarté, une espérance ailée, une promesse dont le meilleur est encore à venir. Au prix de ce qu'ils ont reçu d'elle ils savent ce que leurs enfants, et tous les petits enfants qui dorment encore en recevront. Ni leur cœur ni leur esprit n'en peuvent douter... Alors ils se sont unis autour d'elle parce qu'ils savent également — et toute démonstration est superflue — que l'absence de telle famille spirituelle ou de telle autre la mutilerait. De surcroît leur histoire nationale leur enseigne que toute ségrégation est un attentat contre la démocratie, que la laïcité authentique s'inscrit au nombre des libertés fondamentales qui garantissent et qui protègent la dignité humaine. S'il leur faut une preuve, ils n'ont qu'à jeter le regard au delà de leurs frontières...

Oui, une certaine France sait cela, et que dans ce pays la destruction progressive des libertés, l'instauration d'un régime autoritaire commence par des mesures de démantèlement qui visent l'Ecole publique. 1940 et Pétain le lui rappellent.

Le peuple de chez nous, avec son bon sens et sa finesse, n'est jamais abusé longtemps, et les hommes du système commencent à l'éprouver. Ils ont essayé, ils essayent de saccager une sorte d'esprit de lumière où la gentillesse du cœur s'unit à la courtoisie de la raison : c'est là leur erreur et leur faute.

Car l'Ecole laïque, c'est tellement plus que l'idée qu'ils se font de leur propre grandeur !

Jean BINOT.



**DÉFENDRE L'ÉCOLE
POUR DÉFENDRE
LA LAICITÉ**

pages 4 et 5



LE 28 JUIN, JOURNÉE NATIONALE pour la paix immédiate en Algérie

Voici le texte adopté le 12 juin 1960 lors des assises du Centre National de Coordination pour la paix en Algérie, avec la participation des représentants des délégations de 75 départements :

La guerre d'Algérie tue, elle oppose cruellement et inutilement deux pays, elle sacrifie deux jeunesse.

La guerre d'Algérie est la cause de terribles misères, de dégradations morales, d'atteintes innombrables à la vie et à la dignité humaine. Elle engendre une répression de plus en plus brutale et entame nos libertés, elle engloutit des milliers de milliards et compromet tout l'avenir de la nation. Sa poursuite ruine toujours davantage l'honneur et l'intérêt de la France.

La guerre d'Algérie n'a que trop duré.

La guerre d'Algérie doit cesser.

La paix est immédiatement possible.

Pour cela le gouvernement français doit engager immédiatement la négociation sur le cessez-le-

feu et les garanties qui permettront aux Algériens d'exercer librement le droit à l'autodétermination qui leur a été publiquement reconnu par la France.

Cette négociation est la seule issue à la guerre, les Français ont pour devoir de l'exiger.

ILS LE FERONT ENSEMBLE LE 28 JUIN 1960. AU COURS D'UNE GRANDE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX IMMÉDIATE EN ALGÉRIE PAR LA NÉGOCIATION.

Que ce jour, s'exprime, sous toutes les formes, dans les villes, les villages, les entreprises, la volonté des citoyens français d'en finir avec cette guerre. Que ce jour, à travers la France entière se multiplient, assemblées, meetings, délégations, manifestations de rue.

TOUS À L'ACTION, POUR LA PAIX IMMÉDIATE EN ALGÉRIE PAR LA NÉGOCIATION.

A en juger par le retentissement que connaissent dès maintenant les décisions prises dimanche dernier par les assises du Centre National de Coordination pour la paix en Algérie, on comprend la nervosité du pouvoir gaulliste. Mais cette nervosité n'est pas bonne conseillère : l'interdiction du congrès privé qui devait se tenir à la salle de la Mutualité a pu être une gêne pour les or-

ganisateurs et prévenir l'affirmation massive et spectaculaire de la volonté de paix du peuple français, elle n'a en rien diminué, bien au contraire, l'importance des assises qui se sont malgré tout tenues.

En soi, déjà, la résolution de tenir l'assemblée qui fut, dès la première heure, nette et unanime chez les organisateurs, est un signe. Le temps approche où, face à un pouvoir qui

bafoue la légalité tout comme il méprise la justice (à Alger depuis lundi les « juges » gaullistes donnent un scandaleux spectacle) le temps approche où des moyens exceptionnels vont devenir nécessaires.

Tous les participants aux assises (700 environ, venus de 75 départements) en étaient conscients : ainsi s'est exprimée une volonté unanime de porter la lutte pour la paix en Algérie à un niveau beaucoup plus élevé. La résolution d'élargir et de renforcer de façon considérable le mouvement de masse exclut, il va de soi, tout aventurisme. Ce n'est pas au moment où des couches jusqu'ici indécises commencent à s'ébranler, où des organisations jusque-là réticentes s'engagent, ici et là, sur le plan local et départemental, que les partisans de la négociation se laisseront engluier dans les diversions de l'intrigue policière. Le long combat pour alerter et éclairer l'opinion commence à porter ses fruits. Dans 35 départements, des organismes de liaison sont constitués entre groupements et personnalités favorables à la recherche d'une paix négociée. C'est, à l'heure actuelle, dans plus de 20 départements que les syndicats de diverses obédiences (C.G.T., C.F.T.C., F.O., F.E.N., U.N.E.F.) à l'appel le plus souvent de cette dernière, se sont rencontrés et ont mis sur pied, ici un centre de liaison, là un comité, ailleurs un cartel.

Tel est le climat dans lequel se préparera la journée nationale d'action pour la paix en Algérie, dont le congrès a fixé la date au 28 juin, décision à laquelle notre parti donne son appui total. D'ici là et sans tarder, les militants et organisations du P.S.U. sur le plan local ou départemental prendront le maximum d'initiatives pour assurer le succès de cette journée. D'autres tâches, importantes elles aussi, nous sollicitent : le rassemblement laïque du 19 juin, le soutien aux actions revendicatives, la préparation en de nombreuses villes des meetings, dont la magnifique campagne se poursuit à travers tout le pays.

Mais nulle part ne saurait être négligée la préparation du 28 juin. Notre parti a dit et répété qu'il plaçait la lutte pour la paix en Algérie au premier rang de ses préoccupations. Les militants du P.S.U. ont contribué partout de la façon la plus active à la préparation du Congrès et leur participation massive et enthousiaste a été une des caractéristiques marquantes des assises de dimanche dernier.

Il faut poursuivre cet effort sans relâche, susciter là où il n'en existe pas encore la formation de comités locaux ou départementaux pour la paix en Algérie ou plus simplement pour le succès de la journée d'action. En prenant l'initiative de telles démarches, nos camarades doivent rejeter toute exclusive et contribuer à convaincre les uns et les autres de nos partenaires que le temps des exclusives est passé. Au petit jeu des exclusives, c'est Soustelle et Lacoste qui gagneraient !

Mais par l'exemple qu'elle donnera, par l'ébranlement qu'elle suscite, la journée du 28 rapprochera l'heure de ce rassemblement quasi unanime des partisans de la paix en Algérie. Elle portera un rude coup aux équivoques du gaullisme ; elle sera un avertissement puissant aux ultras du parti de la guerre qui se regroupent et menacent. Elle permettra aux partisans de la paix de mesurer leurs forces.

Jean POPEREN.

LE P. S. U. COMMUNIQUE

La scandaleuse interdiction du Congrès National pour la Paix en Algérie souligne l'inquiétude des milieux gouvernementaux devant la multiplication des manifestations en faveur de la négociation. Cette preuve ne fera que stimuler l'énergie et la résolution de tous ceux qui luttent pour la seule solution équitable et juste du conflit algérien, c'est-à-dire par l'application effective et immédiate du principe de l'autodétermination.

Le P.S.U. a organisé mardi à Paris, jeudi à Toulouse et vendredi à Lyon, de grands meetings publics pour alerter les travailleurs et les appeler à participer avec toutes les forces syndicales et politiques qui s'opposent à la prolongation de la guerre à une grande journée nationale qui devra avoir lieu avant la fin du mois de juin.

ACCORDS ET CARTELS

● CORSE. — Sur l'initiative de la Fédération Communiste : U.D.C.G.T., U.D.F.O. et cheminots, S.N.I., Cadres E.D.F., U.L.C.G.T., Syndicat Régie des Eaux, Cheminots C.G.T., Douanes, Dockers, Bâtiment, P.S.U., Anciens d'Afrique du Nord, Mouvement de la Paix, P.C., Union des Femmes Françaises, ainsi que de nombreuses personnalités, professeurs, commerçants, le maire de Murato.

● BASSES-PYRÉNÉES. — A la suite de l'invitation de la section P.S.U. de Bayonne, une déclaration commune a été signée par : P.C.F., C.G.T., C.F.T.C., S.N.T., F.E.N., S.G.E.N., S.N.E.T., L.D.A., Mouvement de la Paix, M.L.O.

A Pau, une rencontre analogue a eu lieu : C.G.T., C.F.T.C., S.N.T., S.N.I., P.C.F., P.S.U., L.D.H., Mouvement de la Paix.

Dans les deux cas, la S.F.I.O. a répondu négativement.

● LOZÈRE. — Cartel départemental groupant : P.C., U.F.F., S.N.E.S., C.G.T., S.G.E.N., (C.F.T.C.), P.S.U.

● ISÈRE. — Tous les syndicats ouvriers ont répondu à l'appel de l'Association Générale des Etudiants grenoblois. Ont signé : P.C., P.S.U., U.D.S.R., C.F.T.C., C.G.T., F.O., F.E.N., S.G.E.N., Mouvement de la Paix.

● MAINE-ET-LOIRE. — A l'appel de l'U.N.E.F. et de l'A.G.E.A., ont répondu : C.G.T., C.F.T.C., F.O., F.E.N.

● CALVADOS. — Sur l'initiative de la F.E.N., un cartel a été formé : U.N.E.F., S.N.I., C.G.T., C.F.T.C., S.G.E.N.

La manifestation de Grenoble

LA manifestation grenobloise du 10 juin doit retenir notre attention. Elle a retenu celle de la presse locale qui a donné une large place, photos à l'appui, au compte rendu du défilé, soulignant son importance, son caractère dynamique, ordonné et unitaire. Le fait n'aura pas échappé, on s'en doute, aux pouvoirs publics.

Certes, il ne s'agissait pas de 10.000 manifestants, mais il y avait un fait nouveau dans ce défilé de 2.500 personnes qui parcoururent durant une heure les rues de la ville sans que la pluie torrentielle n'affecte le mouvement ni ralentisse l'ardeur à demander la paix en Algérie. L'affaire était sérieuse, et personne ne s'y est trompé.

C'est pourquoi on ne doit pas hésiter à dire qu'il s'agit-là d'un fait nouveau dans l'action pour la paix. Fait nouveau à double titre : réveil significatif de l'action directe et réalisation d'un front jeunes-syndicats-partis de gauche.

Réveil significatif, car, au-delà des 2.500 manifestants, il faut tenir compte de tous ceux qui, dans les usines et les facultés expriment chaque jour individuellement leur opposition à cette guerre stupide et criminelle, sans toutefois avoir pour autant repris totalement confiance dans l'utilité d'une pression de masse pour la faire cesser. D'autres encore, qui ayant cru, le 28 septembre, en l'efficacité du pouvoir personnel pour résoudre le problème algérien, sont devenus conscients de sa fragilité et de son impuissance face à l'armée et aux ultras.

Nous disions ces vérités en septembre 58, à contre-courant. Aujourd'hui, à la lumière des événements, beaucoup en reconnaissent le bien-fondé.

Si une minorité seulement exprime aujourd'hui publiquement et directement sa volonté de paix en Algérie, demain, la grande majorité du peuple français le fera à son tour si elle reprend confiance dans l'efficacité de la pression populaire.

Parmi cette minorité, surtout des jeunes, les plus touchés par la guerre, les syndicalistes, qui sont conscients des incidences du budget de guerre sur la situation et des menaces qui pèsent sur les libertés ouvrières, les militants politiques de gauche. C'est à partir de là que la trouée se fait. Il s'agit d'une action beaucoup plus proche des masses qu'il y a un an.

Autre fait nouveau et significatif dans cette manifestation de Grenoble : la réalisation d'un front pour la paix en Algérie, front englobant tous les syndicats ou-

vriers, enseignants et étudiants (C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - F.E.N. - S.G.E.N. - S.N.E.S. - S.N.I. - S.N.E.T.), les partis de gauche (U.D.S.R. - P.S.U. - P.C.), les organisations comme le Mouvement de la Paix et le Comité de la Paix.

Cette expérience mérite réflexion car elle démontre la possibilité de constituer, à certaines conditions, un front prêt à agir : pour un objectif déterminé et des actions déterminées, l'alliance sans exclusive est réalisable entre toutes les forces populaires.

Mais, fait plus important encore, une telle coordination apparaît comme seule capable de relancer l'action en donnant confiance aux masses.

Saluons le pas en avant qu'ont permis de faire effectuer à l'union des forces populaires les organisations syndicales, ouvrières, enseignantes et étudiantes en sachant réaliser l'unité avec les partis politiques de gauche, unité dans laquelle chacun fut à sa place en toute clarté.

Ainsi, voilà les syndicats, les partis de gauche, les organisations d'action pour la Paix, placés devant leurs responsabilités. Il est possible, sous certaines conditions, de développer l'intervention populaire.

Ces conditions, il faut les créer : elles dépendent de l'effort de tous.

Des réalisations comme celle de Grenoble ouvrent la voie. Le gouvernement redoute de tels fronts, car il redoute le réveil populaire. Il en a donné une preuve spectaculaire en interdisant le « Congrès pour la paix », qui devait se tenir le 12 juin.

Marc SERRATRICE.



LES RÉSEAUX CLANDESTINS

LES conditions dans lesquelles viennent d'être arrêtés quelques étudiants et lycéens, accusés d'avoir organisé des transports d'argent pour le compte du F.L.N., montrent que les services du Ministère de l'Intérieur ont réussi à s'infiltrer dans certains groupes clandestins qui étaient depuis longtemps l'objet de la surveillance de la police. Ces groupes sont souvent devenus des foyers de provocation, que les militants antifascistes doivent plus que jamais tenir à l'écart.

Le P.S.U. rappelle qu'il a proclamé l'incompatibilité entre l'appartenance à de tels réseaux et l'adhésion à l'une de ses sections.

Cette mise en garde faite, le P.S.U. estime, comme il l'a toujours fait, que les forces politiques qui luttent pour le rétablissement de la Paix en Algérie, ne peuvent refuser d'apporter leur soutien à tous les emprisonnés, quel que soit le prétexte de leur emprisonnement. Si une poignée d'hommes et de femmes ont cru devoir apporter une aide directe au F.L.N., c'est parce qu'ils voulaient protester avec une force exceptionnelle contre une guerre criminelle qui n'a que trop duré.

Le P.S.U. se refuse à prononcer une condamnation face à un gouvernement qui trahit honteusement la véritable vocation du peuple français. Il le fera d'autant moins que le mouvement ouvrier et socialiste commence à surmonter la période de flottement qu'il avait connue au lendemain de la défaite de mai 1958. Repoussant aussi bien l'esprit de capitulation que l'aventurisme, ce mouvement s'engage dans une série d'actions de masse sans lesquelles les actions d'avant-garde, auxquelles une partie de la jeunesse souhaite pouvoir participer, seraient condamnées à l'échec.

Mardi à la Mutualité

REPONDANT à l'appel de la Fédération de la Seine, plusieurs milliers de Parisiens ont acclamé les porte-parole du Parti qui ont lancé les nouveaux mots d'ordre pour la paix en Algérie élaborés par le Congrès de dimanche. Peu après 21 heures, Mireille Osmin Secrétaire fédérale, qui présidait la séance a donné la parole à Daniel Mayer. Notre camarade rappelle les sévices subis par Audin, Alleg, Djemila Bouhired et Djemila Boupacha: « La torture, dit-il, est faite en notre nom, au nom d'une civilisation dont nous sommes comptables ». Il réclame « des sanctions dures, impitoyables, nominales et publiques contre les tortionnaires ». Lorsque viendront

les procès en Haute-Cour du lieutenant Charbonnier et de tous ceux des responsables civils et militaires des tortures nous ne demanderons pas le huis-clos

Il salue l'action des étudiants qui partout dans le monde reprennent le combat et constate qu'en France l'U.N.E.F. a réalisé la liaison entre la lutte contre la guerre en Algérie et l'action pour le renouveau de la démocratie française.

Gilbert Barbier, secrétaire national des Etudiants P.S.U., affirme ensuite que les étudiants seront à la tête des manifestations de rues contre « cette guerre que mène la bourgeoisie capitaliste pour demeurer dans un pays en lutte pour sa liberté. La jeunesse française refuse d'être complice de cette guerre injuste. Les jeunes ne seront pas éternellement résignés ».

Puis Gilles Martinet, secrétaire national adjoint, fit une critique serrée du discours que venait de prononcer le Général de Gaulle, et il ajoute: « Notre combat doit porter sur le fond du problème. Nous devons mobiliser le peuple pour une solution durable qui ne peut être élaborée que sur la base de la reconnaissance formelle et sans équivoque au peuple algérien de son droit à l'indépendance ». Et après avoir constaté que l'opinion française, jusqu'ici endormie, se réveille, Gilles Martinet s'écrie: « Nous prendrons nos responsabilités. Nous irons au combat avec des milliers de jeunes non pour nous courber ni fuir mais pour vaincre ».

Yves Dechezelles constatait ensuite les échecs de la politique gaulliste aussi bien sur le plan de la politique étrangère que dans les domaines économiques et sociaux. « La réponse des masses inertes pendant de longs mois, a été cependant plus rapide que se l'imaginait le chef de l'Etat. Notre lutte pour la paix en Algérie va donc pouvoir prendre un plus grand développement. Aujourd'hui ce n'est plus assez de parler, de dénoncer, il faut agir si nous ne voulons pas décevoir la jeunesse française ».

Depreux devait enfin au cours d'une brillante improvisation décortiquer le discours du général de Gaulle. L'injustifiable optimisme du Président de la République excita la verve de notre secrétaire national. Puis il réaffirma également l'incompatibilité entre l'appartenance au P.S.U. et aux réseaux du F.L.N.: « Mais les jeunes qui se sont laissés aller à des actes individuels ne seront jamais flétris par nous. Les seuls vrais coupables sont ceux qui n'ont pas su faire la paix en Algérie; ceux qui commettent les tortures et ceux qui les tolèrent. Le jour où le citoyen Lacoste passera en Haute-Cour, ce ne sera pas nous qui serons les témoins à décharge ».

Ayant réaffirmé le caractère fondamental de l'opposition au régime adopté par notre parti depuis sa création, Depreux précise ce que serait la solution du problème algérien si les responsabilités du pouvoir devaient un jour nous être confiées.

— Reconnaissance immédiate du droit à l'autodétermination du peuple algérien, donc du droit à l'indépendance.

— Négociation en vue de la constitution entre quatre peuples libres et égaux en droit pour la constitution d'une communauté comprenant la France, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc afin d'assurer en particulier une exploitation des richesses en pétrole que la France achèterait. Les bénéfices étant utilisés pour accélérer le progrès économique de l'Algérie.

Enfin Depreux lança un avertissement: « Si les quelques libertés qui nous restent nous sont retirées une à une, nous recourrons à d'autres méthodes. La lutte pour la démocratie et le socialisme s'effectue avec un bulletin de vote à Stockholm et les armes à la main à Barcelone dans l'Espagne franquiste. Pour assurer la résurrection de la République, la victoire du Socialisme et la Paix nous saurons adapter notre lutte aux conditions qui nous seront faites. »

P. P.



Le succès obtenu par la pétition organisée par le Comité National d'Action Laïque, ne saurait être contesté. Le gouvernement lui-même a pris conscience avec surprise de l'ampleur de l'opposition rencontrée dans le pays par la loi du 31 décembre 1959.

Mais si encourageant que soit ce résultat, il n'est qu'une première manifestation de la contre-offensive laïque. La bataille vient seulement d'être engagée. Elle doit se poursuivre.

C'est dans cette perspective que nous croyons utile de présenter ici quelques réflexions sur les décrets d'application de la loi, de manière que nos militants et tous les sympathisants qu'ils grouperont autour d'eux soient armés pour la lutte qui s'engage désormais sous de nouvelles formes.

Nous ne prétendons nullement faire ici une étude minutieuse de ces textes. Nous voulons seulement souligner quelques points particulièrement importants.

Toute une histoire

Ces décrets (ils sont au nombre de sept) ont une histoire qui, à elle seule, est significative. De même qu'au cours des débats parlementaires, le projet de loi a été sans cesse « amendé » (c'est le terme des cléricaux) dans un sens favorable à l'enseignement confessionnel, de même les décrets ont subi des transformations de semblable nature: les textes publiés au J.O. du 24 avril sont sensiblement différents de ceux qui avaient été présentés, le 1er avril, au Conseil Supérieur de l'Education Nationale. Tant il est vrai que l'appétit des promoteurs de la loi n'est jamais satisfait et que, si les laïques ne réagissent pas, leurs exigences seront sans cesse de plus en plus grandes.

Un exemple particulièrement frappant de ces transformations: les titres exigés des maîtres de l'enseignement privé. Le problème est traité dans les deuxième et cinquième décrets.

Le ministre avait présenté un projet de décret « relatif aux titres de capacité dont doivent justifier les directeurs et maîtres des établissements privés qui ne sont pas liés à l'Etat par contrat ». Ceux-ci, en effet, sont toujours sous le régime de la loi Falloux, ce qui aboutit, on le sait, à cette situation: la majorité des maîtres des établissements privés du second degré ne sont même pas bacheliers. Le texte initial du décret tendait à porter remède à cet état de choses.

Il n'en est plus question dans le texte publié au J.O. du 24 avril. Ou plutôt le texte initial est repris, mais il concerne seulement les maîtres des établissements placés sous contrat. C'est seulement au terme d'une période transitoire de sept ans que seront exigés, dans ces établissements, qui recevront des fonds publics, « les titres de capacité exigés pour les emplois correspondants de l'enseignement public ». En attendant, le simple fait d'avoir dirigé un établissement privé ou d'y avoir enseigné, au cours d'une des trois années précédant 1960, permet de rester soumis au régime antérieur, c'est-à-dire, en fait, de se passer de titres universitaires.

Le 5^e décret

Ainsi l'Etat, non seulement a renoncé à veiller en fin à la qualité de l'enseignement dans les établissements privés non subventionnés, mais il accepte de payer des maîtres qui n'ont pas d'autre titre que d'être actuellement en fonction.

Voici un autre exemple, tout aussi révélateur de l'esprit de ces transformations. Le cinquième décret ne précise plus, comme le faisait le texte initial, que dans les établissements ayant passé contrat, « l'enseignement est dispensé suivant les règles et programmes de l'enseignement public ». C'est que, nous dit-on, ce principe est affirmé dans l'article 4 de la loi. Et c'est vrai. Mais le décret devait précisément avoir pour objet de déterminer les modalités d'application de ce principe. Or, le texte définitif indique que le tableau de service de ces établissements sera simplement soumis aux services académiques, et non plus approuvé par eux, comme il avait été d'abord prévu. On voit aisément avec quelle « souplesse » sera appliqué le principe posé par la loi. Les autorités académiques risqueront d'être désarmées quand elles se trouveront en présence de violations de la loi.

Deux dispositions de la loi et des décrets doivent être particulièrement signalées.

C'est d'abord la création d'un comité national de conciliation et de comités départementaux de conciliation.

Pratiquement

Que va-t-il se passer en fait dans ces organismes départementaux?

Ceux-ci seront compétents pour les constatations concernant l'interprétation, l'exécution, le renouvellement des contrats passés par des établissements privés. Cela signifie pratiquement que si un représentant de l'autorité académique a établi un rapport relevant des infractions à la loi, commises dans un établissement privé, il devra donner des explications non pas seulement à l'administration universitaire dont il relève, mais aussi aux représentants de l'enseignement confessionnel siégeant dans ces comités dits de conciliation. En somme l'inspecteur primaire ou l'inspecteur d'académie auront à rendre des comptes à l'évêque ou à ses représentants.

D'autre part, le cinquième décret stipule que, pour les classes du premier degré des établissements privés ayant passé un contrat, les communes sont tenues d'assumer leurs frais de fonctionnement dans les mêmes conditions que pour les classes de l'école primaire publique (art. 7). Autrement dit, les municipales devront, sans même que les conseils municipaux en aient délibéré, prévoir des crédits pour des écoles confessionnelles concurrentes de l'école publique.

Nous sommes loin d'avoir épuisé l'énumération des dispositions scandaleuses des décrets et de la loi. Nous avons simplement voulu montrer l'esprit de ces textes.

En conclusion, nous soulignerons une fois de plus que la loi du 31 décembre 1959 est en contradiction formelle avec l'article 2 de la Constitution de 1958 (« La France est une République laïque ») et avec la loi de séparation, cependant non abrogée. Celle-ci en effet stipule: « La République ne reconnaît, ne subventionne ou ne salarie aucun culte. »

Le Parti Socialiste Unifié se félicite des résultats obtenus par la pétition organisée par le Comité National d'Action Laïque. Ce succès atteste la vigueur de la résistance que rencontre dans le pays la loi du 31 décembre 1959. Il encourage toutes les citoyennes et tous les citoyens attachés à la laïcité de l'Ecole et de l'Etat à poursuivre leur lutte.

Dans cet esprit, le P.S.U. demande à tous ceux de ses militants qui sont membres de Conseils municipaux ou de Conseils généraux de refuser leur signature à tous les actes ayant pour objet l'attribution de fonds publics à des établissements privés.

Il demande également à ses militants de refuser toute participation aux Comités dits de conciliation.

Aucun laïque ne doit avoir la moindre responsabilité dans l'application de la loi du 31 décembre 1959.

Or, qui peut un instant douter que l'aide à l'enseignement privé est en réalité une aide à un culte, à UNE Eglise? Il y a en France une situation de fait: quand on parle d'enseignement privé, cela signifie enseignement confessionnel, plus précisément encore, enseignement catholique. C'est la hiérarchie catholique qui, en face des représentants de l'Etat, se trouvera présente dans tous les comités de conciliation. C'est elle qui coordonnera partout l'action des représentants de l'enseignement privé et qui, ainsi, avec l'aide des fonds publics, pourra développer une université concurrente de l'université nationale.

Et si l'on doutait encore que la loi du 31 décembre 1959 constitue une subvention de fait à l'Eglise catholique, il suffirait de se rappeler les déclarations récentes du cardinal Liénart: « Nous espérons que la nouvelle loi scolaire nous permettra de faire appel à des maîtres laïcs plus nombreux en leur assurant des traitements plus satisfaisants et que nous pourrions ainsi réduire le nombre des prêtres professeurs de manière à augmenter les effectifs du clergé des paroisses. » (Lettre aux prêtres du diocèse de Lille, 3 juin 1960.)

Pierre PHILIPPE.

Défendre l'école pou

★

**L'instruction
acquise
à l'école
n'est plus
désormais
qu'un point
de départ**

★

LES manifestations de ce prochain dimanche vont marquer l'ouverture d'une deuxième phase de la grande bataille qui se déroule déjà depuis plusieurs mois pour la défense de la laïcité. La première a été celle de la grande pétition qui a connu le succès dont Tribune parle par ailleurs. La seconde sera celle de la municipalité, c'est-à-dire de la mise en œuvre, à l'échelon des municipalités, de tous les moyens pour faire échec aux lois antilaïques.

Sur ce point, il serait regrettable de penser que cette lutte sera « réservée » à quelques spécialistes, et en premier lieu aux maires et conseillers municipaux. Certes, le rôle de ces derniers est primordial mais si nous voulons que finalement notre combat laïque soit couronné de succès, il est aussi indispensable que l'ensemble de la population y soit associée.

Comment? En soutenant, en appuyant, en expliquant les initiatives de la municipalité, lorsqu'elle s'emploiera à faire échec aux mesures antilaïques. Cela va de soi! Mais aussi en développant une grande campagne pour la défense de l'école, pour l'octroi de crédits, pour l'obtention de nouvelles constructions, pour le recrutement des milliers de maîtres qui leur font défaut, pour l'amélioration des méthodes, pour la démocratisation de l'enseignement, etc...

C'est sans doute une lapalissade que de dire qu'on ne défendra la laïcité de l'école publique qu'autant que cette école publique continuera d'exister. Mais c'est pourtant bien là le problème et nos adversaires ne s'y sont pas trompés qui se sont ingénies depuis des années à détruire l'école publique en lui refusant les crédits, les constructions et les maîtres.

D'AUTRE part, s'il est vrai, comme le prouve le succès de la pétition, que la grande majorité des Français restent attachés à la laïcité de l'école, encore faut-il que cette fidélité à un principe trouve le moyen de se reporter sur des choses concrètes. Or les familles seront d'autant plus attachées à

l'école laïque que celle-ci leur donnera satisfaction. Et sur ce plan les difficultés bien connues et si nombreuses du manque de locaux et de maîtres, de classes surchargées, le fait de confier ses enfants à des maîtres et maîtresses succombant sous le nombre et par là ne pouvant dispenser un enseignement de la même qualité, etc., peuvent être des causes de mécontentement et par suite, de désintéressement à l'égard de l'école laïque.

Nous ne pouvons évidemment nous bercer d'illusions: nous savons que la situation ne peut être rétablie du jour au lendemain, et encore moins sous ce gouvernement et ce régime. Mais nous pouvons en tout cas, par notre action, faire qu'elle ne s'aggrave pas, et surtout faire en sorte que le légitime mécontentement de trop de parents se tourne non contre l'école et contre les enseignants qu'ils ont à défendre, mais contre les vrais responsables de la situation.

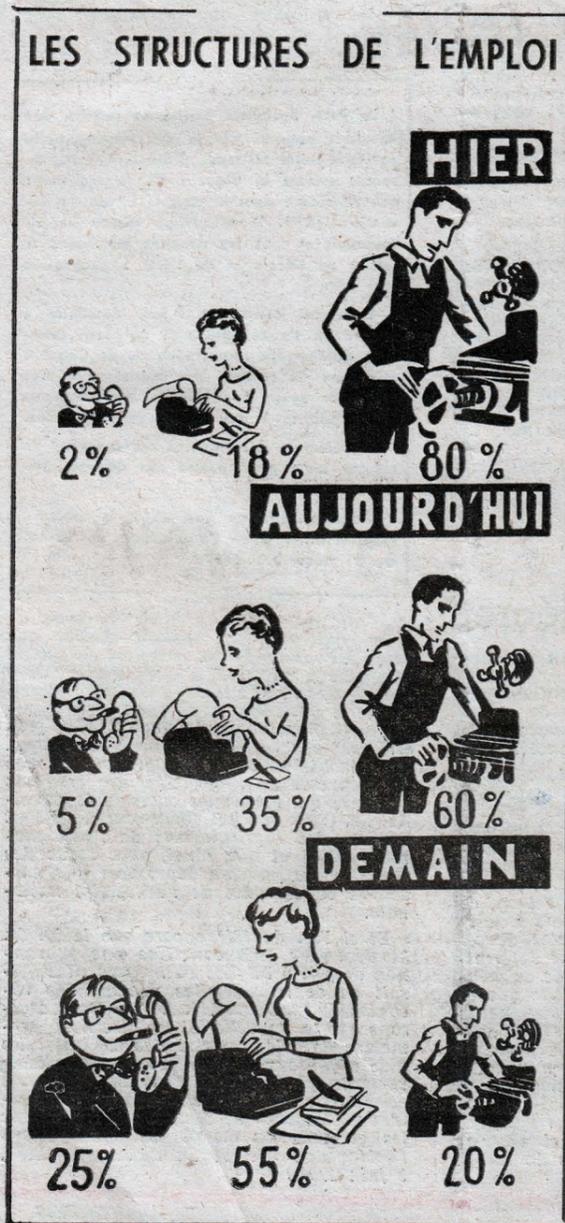
Ce rôle de défense de l'école et de mobilisation de l'opinion pour cette action c'est celui de tous nos militants, de tous nos sympathisants, de tous nos lecteurs qui l'exerceront à travers les comités d'action laïque, les conseils de parents d'élèves, les Comités d'action municipale, les syndicats, les associations familiales populaires, etc...

ET puisque pour bien plaider une cause, il est nécessaire de bien connaître à fond le dossier, nous publions à leur intention cette page qui se propose d'exposer la situation actuelle de l'école. Les chiffres, les faits, les statistiques que nous donnons ne sont pas sujets à caution puisque, pour la presque totalité d'entre eux, ils sont extraits de documents officiels du ministère de l'Education nationale.

A nous de nous en saisir sans plus tarder pour en faire autant d'armes contre les ennemis de l'école et les ennemis de la laïcité.

Louis GUERY.

Pourquoi les besoins de l'école augmentent-ils ?



SI la crise de l'école est indiscutable en France, encore faut-il l'expliquer. Avant la guerre, l'équipement scolaire en maîtres et en locaux pouvait être considéré comme à peu près suffisant. Pourquoi sommes-nous si loin de pouvoir répondre aux besoins aujourd'hui. La première réponse qui vient à l'esprit, c'est évidemment l'accroissement de la natalité. Les chiffres sont là pour confirmer cette réponse : 600.000 naissances en 1944, 623.000 en 1945, 840.000 en 1946 et depuis cette date, un taux de natalité qui a tendance à se maintenir. C'est ainsi que la population soumise à l'obligation scolaire, c'est-à-dire entre 6 et 13 ans, est passée de 4.400.000 en 1950 à 5.500.000 en 1955 et à 6.400.000 en 1959. Or, cette « nouvelle vague » qui a abordé les écoles maternelles il y a dix ans, s'est jeté depuis deux ans à l'assaut des lycées, collèges, cours complémentaires et centres d'apprentissage.

Pourtant cet accroissement de la natalité n'a fait que rétablir la situation d'avant 1900, puisque :

- en 1900 pour une moyenne de 800.000 naissances, il y avait 6.000.000 d'élèves;
- en 1936 pour une moyenne de 630.000 naissances, il y avait 6.300.000 élèves;
- en 1959 pour une moyenne de 815.000 naissances, il y avait 9.600.000 élèves;
- et en 1970 pour une moyenne de 800.000 naissances, il y aura 11.000.000 d'élèves.

Ces quelques chiffres montrent que si entre 1900 et 1940 il y a eu expansion scolaire; celle-ci était marquée par la baisse de la natalité, alors que depuis 1945 l'augmentation de la natalité est venue s'ajouter à l'expansion scolaire.

Extension de la scolarisation

C'est ce phénomène de l'expansion scolaire qui fournit la deuxième explication de la crise actuelle de notre école. En effet, alors qu'en 1900, 80 % des enfants quittaient l'école entre 12 et 13 ans et que seulement 8 % continuaient jusqu'à 16 et 17 ans, en 1958, 55 % ont continué jusqu'à 14 ans et près de 40 % jusqu'à 16 ans. En 1970 c'est la totalité des enfants qui poursuivra ses études jusqu'à 16 ans et près de 30 % jusqu'à 19 ans.

Cette augmentation du taux de scolarisation n'est pas seulement due à la législation qui a augmenté la durée de la scolarité obligatoire, ni au seul désir des parents de voir leurs enfants poursuivre leurs études. Elle est en effet une nécessité dans la mesure où le progrès scientifique et technique transforme notre civilisation.

Dans l'industrie par exemple, l'ouvrier spécialisé, du fait de l'automatisation devient de plus en plus un tech-

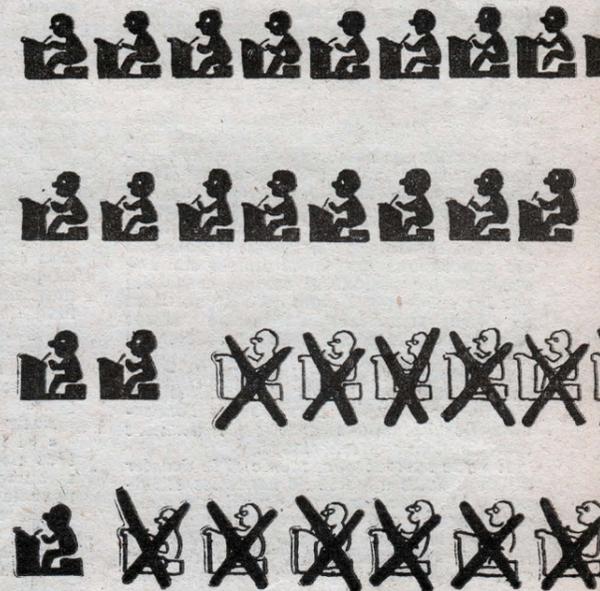
nicien, tandis que l'ouvrier non spécialisé tend petit à petit à disparaître.

Dans l'agriculture, le jeune paysan d'aujourd'hui, s'il veut survivre ne peut se contenter des méthodes empiriques qui suffisaient à son aïeul. Il devra acquérir des notions de mécanique, de chimie, voire de comptabilité.

A ceci il faut ajouter que la mécanisation et l'automatisation ont déjà entraîné une diminution du temps de travail, réduction qui devrait logiquement se poursuivre d'où une augmentation du temps de loisir qui nécessite une plus grande culture si l'on veut que l'homme conserve son équilibre.

D'où nécessité d'une scolarisation plus longue. D'où le plus grand besoin de locaux, de maîtres, de matériel scolaire, etc.

Besoins qui étaient prévisibles et auxquels on aurait dû pallier en temps voulu. Mais dans le même temps où l'on aurait dû inscrire un certain nombre de milliards supplémentaires aux crédits de l'Education nationale, on faisait la guerre d'Indochine d'abord, celle d'Algérie ensuite. Et ceci explique cela!



r défendre la laïcité

**VOILA POURQUOI
IL FAUT
GÉNÉRALISER ET
DÉMOCRATISER
L'ENSEIGNEMENT**

★ **ACTUELLEMENT**, le pourcentage des enfants qui entreprennent des études secondaires, par rapport au total des enfants scolarisables, est le suivant :

Enfants d'ouvriers agricoles	13 %
Enfants de cultivateurs	16 %
Enfants d'ouvriers	21 %
Enfants de commerçants et d'artisans. 39 %	
Enfants d'employés et de contremaîtres. 43 %	
Enfants de fonctionnaires subalternes. 47 %	
Enfants d'industriels	68 %
Enfants de cadres	81 %
Enfants de fonctionnaires supérieurs. 86 %	
Enfants de professions libérales	87 %

Ces quelques chiffres montrent qu'il y a eu effectivement un début de démocratisation de l'enseignement par rapport à la période d'entre-deux-guerres où le total des enfants d'ouvriers et de cultivateurs représentait seulement 4,3 % des élèves de deuxième de l'enseignement secondaire, nous sommes encore loin de compte.

Encore faut-il ajouter que cette progression sensible dans les années 1945-1950 semble stabilisée depuis cette date. D'autre part, les abandons en cours d'études — pour raisons financières ou difficultés à suivre parce que les enfants ne trouvent pas dans leur milieu familial l'aide dont ils auraient besoin — sont plus nombreux dans les catégories déjà les plus défavorisées.

Enfin, à ce problème de la démocratisation de l'enseignement il faut ajouter celui de sa réforme. Ainsi que l'écrit Gilles Ferry dans « Perspectives socialistes » (1) :

« La question des structures institutionnelles de l'Université n'est pas le seul aspect déterminant d'une démocratisation de l'enseignement. L'inégalité devant l'instruction ne peut être compensée que par un ensemble de mesures sociales d'ordre matériel (gratuité des cantines et des fournitures scolaires, ramassage des élèves par autocar, allocations d'études), mais aussi d'ordre éducatif. Aux heures de besoins, en période de vacances, les enfants qui ne bénéficient pas du soutien d'un milieu cultivé et évolué devraient pouvoir trouver dans de multiples organisations : clubs, bibliothèques de jeunes, les moyens culturels qui leur font défaut.

« Il apparaît enfin de plus en plus clairement à ceux mêmes qui ont pour rôle de le diffuser, que le contenu culturel de notre enseignement secondaire et ses méthodes demandent à être revues en fonction d'une clientèle élargie dont les intérêts et les expériences sont multiples.

(1) « Perspectives Socialistes », numéro 31 de décembre 1959. « Enseignement 1960. Laïcité à défendre. Démocratie à promouvoir ». L'ex. 1 NF. — 54 boulevard Garibaldi, Paris (XV^e).

PARMI CEUX QUI NE CONTINUENT PAS LEURS ETUDES, IL Y A :

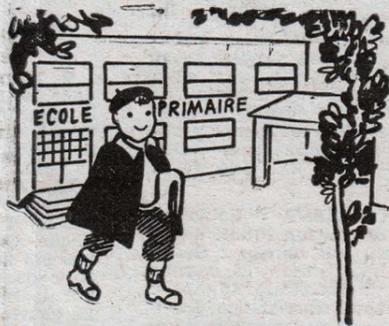
1 enfant sur 10 des membres des professions libérales.

2 enfants sur 10 des cadres de l'industrie et du commerce.

8 enfants sur 10 des ouvriers de l'industrie.

9 enfants sur 10 des cultivateurs.

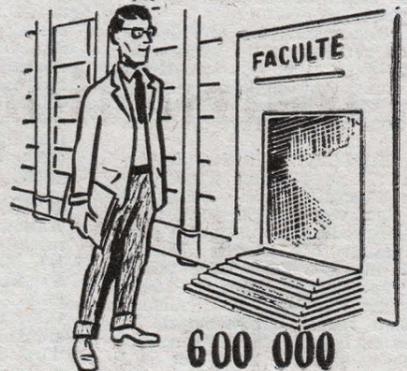
EN 1970, LA FRANCE COMPTERA



7.000 000



3.200 000



600 000

7.000.000 d'élèves de l'enseignement du 1^{er} degré

3.200.000 élèves de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique

600.000 étudiants de l'enseignement supérieur

Soit 11 millions d'enfants et d'adolescents

Pour les accueillir il faut :

• DES LOCAUX

- des écoles, des cours complémentaires, des centres d'apprentissage, des collèges, des lycées, des facultés, des instituts...
- des cours postsecondaires, des établissements pour enfants inadaptés, des salles d'enseignements spécialisés, des laboratoires, des centres de recherche, etc...

10 MILLIONS DE METRES CARRÉS CONSTRUITS

• DES MAITRES

Pour encadrer ces 11 millions d'élèves, il faut recruter avant 1970 :

- 144.000 instituteurs, institutrices et professeurs de l'enseignement du premier degré,
- 45.000 professeurs du deuxième degré et de l'enseignement technique,
- 10.000 professeurs de l'enseignement supérieur,

SOIT DEUX CENT MILLE ENSEIGNANTS

• DES MOYENS PÉDAGOGIQUES

- traditionnels : matériel didactique et scientifique, ateliers, laboratoires, bibliothèques, etc...
- et modernes : films, disques, magnétophones, émissions radiodiffusées et télévisées.

• DES MOYENS SOCIAUX

- des transports scolaires,
- des bourses nationales
- des cantines gratuites,
- des œuvres universitaires, restaurants, cités, etc...

• ET DONC

DES MOYENS FINANCIERS

En 1880, Jules Ferry estimait nécessaire de consacrer chaque année 1/6 du budget national à l'instruction publique.

Or les crédits accordés à l'Education nationale n'ont été que de :



Encore faut-il ajouter que le 1/6 de Jules Ferry ne correspondait qu'à 5 millions d'élèves et d'étudiants.

LA VIE DU PARTI

Nos lecteurs
ont la parole

● Nos camarades Guéry et Houdeville, assistés de M^{rs} Jouffa et Pierre Stibbe, ont comparu, le 8 juin, devant la 11^e chambre de la Cour d'appel.

Les magistrats ont décidé de renvoyer cette affaire au 29 juin, pour fixation. Il est donc vraisemblable que le procès viendra devant la Cour en septembre prochain.

● **ARDECHE - Section de Rodez** : Une réunion d'information avec discussion ouverte aura lieu vendredi 17 juin, à 21 heures, salle Gally, avec la participation d'Alexandre Montariol, membre du comité politique national du P.S.U. : Problème des libertés, syndicalisme, milieu rural, problème de la paix en Algérie, paix internationale, ce qu'est le P.S.U., ce qu'il veut.

● **AUDE - Carcassonne** : La section P.S.U. s'est constituée le 1^{er} juin. Pour les adhésions s'adresser à Roger Trillon, 40, rue de la Tour d'Auvergne, Carcassonne.

● **CORSE** : Secrétaire fédéral, Toussaint Marchioni, 21 bis, r. César-Campinchi, à Bastia.

● **COTES-DU-NORD** : De nombreuses sections ont été constituées dans le département. La commission exécutive fédérale a élu son bureau : Secrétaire fédéral, Antoine Mazier, 6, rue Charbonnerie, à Saint-Brieuc ; Trésorier, Paul Roland, 36, rue Racine, à Saint-Brieuc.

● **HAUTE-GARONNE - Ville-mur** : Le 1^{er} meeting organisé par la section locale a été un succès : 200 personnes ont applaudi les exposés de Croste, Fourrier, Pistre et Montariol.

● **INDRE - Chateauroux** : S. N.I., F.E.N., U.D., C.G.T., C.G. T. E.D.F., P.S.U., P.C., Mouvement de la Paix, Comité de la Paix E.D.F., Comité de Paix St-Christophe, de Vigilance de Beaulieu, Résistance Unifiée, Fédération des Déportés, Résistants et Patriotes, A.R.A.C. le jeudi 9 juin salle Diderot, ont approuvé à l'unanimité l'appel lancé par le Centre National pour la paix en Algérie. Constitution d'un comité départemental.

● **HAUTE-MARNE - Le Bureau fédéral**, élu à l'unanimité, est ainsi constitué : Secrétaire fédéral, Pierre Lamarque, 133, boulevard St-Germain, Paris-6 ; Secrétaire : André Duverne et Louis Duprat. Secrétaire administratif : Guy Charpentier, H. L.M., appartement N° 10, rue du colonel-Dubois, à Wassey ; Trésorier : René Henry. Toute la correspondance doit être adressée au secrétaire administratif.

● **LOIRE - Saint-Etienne** : Six cents personnes ont assisté au meeting P.S.U. à la Bourse de Travail. Beaucoup de jeunes dans l'auditoire, étudiants, ouvriers, syndicalistes, enseignants. Max Coste, Edouard Depreux et Gilles Martinet ont, sous les applaudissements, lancé un appel à la mobilisation de tous les secteurs de l'opinion pour faire cesser enfin la guerre d'Algérie.

— Bonne réunion aussi à St-Chamond, où les mêmes orateurs ont, devant une salle comble, affirmé la volonté du P.S.U. d'opérer le rassemblement le plus vaste possible contre la guerre.

● **MAINE-ET-LOIRE** : Retardée par des difficultés de caractère local, la fusion au sein d'une Fédération du Parti So-

cialiste Unifié, est définitivement réalisée depuis le 4 juin. Une commission exécutive de 25 membres et un Bureau, comprenant des camarades venant de l'U.G.S. et du P.S.A. ont été constitués. Une résolution unanime a été adoptée qui fixe l'orientation du travail de la fédération. Le secrétaire fédéral est le camarade Sécher, le secrétaire adjoint le camarade Gaudin. Correspondance : Sécher, 7, rue Jules-Ferry, à Angers.

● **MEURTHE-ET-MOSELLE - Nancy** : A l'appel d'un certain nombre d'organisations (A.G.E.N.) (U.N.E.F.), F.E.N., C.G.T., Syndicat C.F.T.C. enseignants, (S.G.E.N.) et P.T.T., S.N.I., P. C.F., P.S.U., Libre Pensée, Anciens d'Algérie), un meeting d'unité pour la paix en Algérie a réuni 600 personnes autour de Marcel Dupont, Rousselet, Reindinger, Saulnier, Henri Longeot, et Jacquot. Résolution votée à l'unanimité demandant, entre autres choses, des négociations immédiates.

● **NIEVRE** : La réunion annoncée pour le 17 juin, avec la participation d'Alain Savary, a été reportée à une date ultérieure.

— Le 29 mai, à Luzy, le secrétaire général de la S.F.I.O. n'a pas hésité à s'abaisser jusqu'à injurier les camarades qui ont quitté la S.F.I.O. pour rester fidèles au socialisme. Henri Gamard, dans le Journal du Centre a fait la mise au point qui s'impose. A la stupide allégation selon laquelle « certains ont quitté le parti socialiste par lâcheté, parce que l'heure était grave, ou par intérêt électoral », Henri Gamard rappelle à celui qui n'a pas hésité à solliciter les voix cléricales pour se faire élire dans le Pas-de-Calais, que les socialistes qui ont formés le P.S.A. sont restés, quant à eux, fidèles à la pensée de Léon Blum écrivant en 1941 : « Le véritable critère de la moralité dans la vie des partis (...) est le désintéressement. La rupture des liens de parti est immorale et détestable quand elle est entachée à quelque degré que ce soit de ce que j'appellerai, au sens le plus large du terme, la vénalité. Elle devient respectable, et même louable, quand elle répond, vis-à-vis d'un problème crucial à une exigence impérative de la conscience ». Deux langages, deux consciences : M. Guy Mollet ne relira pas Léon Blum. Au demeurant, il ne le comprendrait pas.

● **NORD** : Un congrès extraordinaire s'est tenu à Lille le 12 juin. Plus de cent délégués étaient présents. Un large débat s'est instauré sur l'intensification de l'action du parti pour une paix négociée en Algérie et sur les problèmes de la laïcité. Une commission exécutive de 17 membres a été élue. Secrétaire fédéral : René Fallas, 30 avenue du Colonel-Driant, Lambarsat ; Trésorière fédérale Marcelle Verhee, 19, rue de la Vieille-Comédie, Lille.

● **ORNE - Alençon** : 200 personnes ont participé à la réunion publique organisée avec le concours de Manuel Bridier et Roland Filiatre. Les socialistes et syndicalistes présents suivirent avec le plus grand intérêt les exposés qui leur furent faits.

● **RHONE** : Le vendredi 17 juin, à 20 h. 30, la Fédération du Rhône du Parti Socialiste Unifié organise son premier grand meeting à Lyon avec la participation de Gilles Martinet, secrétaire général adjoint du P.S.U. et Edouard Depreux,

ancien ministre, secrétaire général du P.S.U. et Charles Heru. Les orateurs parleront de la crise sociale et de l'Algérie.

● **SEINE - Saint-Ouen** : La section du parti a tenu le 10 juin sa première séance publique. La salle où se groupaient près de 100 personnes a suivi attentivement les exposés de nos camarades Claude Bourdet et Pierre Stibbe. Plusieurs participants ont donné leur adhésion au P.S.U. à l'issue de la réunion.

● **SEINE-OUEST - Epinay-s-Seine** : La section P.S.U. d'Epinay a élu son bureau : Secrétaire : Luc Laurent, 25, avenue Gallieni ; Secrétaire adjoint : M. Bodin ; Trésorier : M. Pfeiffer. La section invite instamment tous les hésitants à venir la rejoindre, un travail important était à faire grâce à l'implantation sur la commune du grand ensemble de la cité d'Orgeant.

● **VAR** : Le P.S.U. a tenu son congrès fédéral à Bornes en présence d'une soixantaine de délégués des sections. Placé sous le signe de l'organisation de la paix, la question algérienne fut traitée par Blanc, professeur de philosophie, et les questions de politique générale par Charles Lussy. Une forte impression de travail et de sérieux s'est dégagée de ce congrès encourageant. Prochaines tournées de propagande avec Charles Lussy : à La Garde, le jeudi 16 juin, à 20 h. 30, avec Alberte Sauve ; à Draguignan, le vendredi 17 juin à 18 h. 30, avec Kamenensky et Rebuffat ; à La Seyne, le samedi 18 à 18 h. 30 avec Boudena.

● **VAUCLUSE** : Le congrès de fusion se tiendra en Avignon le 19 juin à 9 heures à l'Hôtel de Ville.

● **VENDEE - La Roche-sur-Yon** : Près de 100 personnes assistaient à la réunion organisée par la section yonnaise du P.S.U. Les exposés de Filiatre sur les raisons économiques profondes de l'existence du P.S.U., et de Déchezelles sur la nécessité d'une lutte plus intensive contre la guerre d'Algérie ont retenu l'attention d'un auditoire sans contradicteurs, malgré la présence de socialistes S.F.I.O. et de communistes. Cinquante numéros de Tribune Socialiste ont été vendus.

● **VIENNE** : Claude Desesbais, éducateur au centre d'observation, 2, rue Jean-Macé, à Poitiers, organise pour le mois d'août, un camp de jeunes militants ou sympathisants P.S.U. de toute la France. Ce camp se tiendra du 7 au 21 août à Passy (Haute-Savoie). Frais : 4 à 5 NF par jour. Que les camarades intéressés se mettent en relation le plus vite possible avec Claude Desesbais.

● L'administration du journal demande d'urgence à René Cottet-Dumoulin de se mettre en rapport avec elle.

T. S.
C'EST
CHAQUE SEMAINE
UN MEETING DE
30.000 PERSONNES

TRIBUNE SOCIALISTE
Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9.
Tél. PIG. 35-54

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15^e). Tél. SUP. 19-20-19-21.
Versements à Tribune Socialiste : C.C.P. 58-26-65
54, boul. Garibaldi, Paris (15^e)
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien .. 30 NF
» 1 an 19 »
» 6 mois 10 »
» 3 mois 5 »
Etranger, 1 an 30 »
Par avion : Europe et Afrique du Nord 50 »
Par avion : autres pays.. 85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

Prénom

Adresse

.....

declare souscrire un abonnement de :

Soutien	30 NF
Un an	19 NF
6 mois	10 NF
3 mois	5 NF

54, bd Garibaldi - PARIS (15^e) - C.C.P. 58-26-65

AVIS ET COMMUNIQUÉS

LA JOURNEE D'ACTION LAIQUE

● Nous avons déjà donné, dans notre numéro du 4 juin, le programme de la journée nationale d'action laïque, organisée à Paris, dimanche prochain, 19 juin.

Le C.N.A.L. avait d'abord prévu un défilé de la place de la Nation à la place de la République. Cette manifestation n'a pas été autorisée par la préfecture de police, autrement dit par le ministère de l'Intérieur. Le gouvernement ne doutait pas un instant que les organisateurs et les participants sauraient conserver à ce défilé un caractère digne. Ils savaient que cette manifestation n'était pas de nature à provoquer le moindre trouble.

La seule raison de l'interdiction, c'est tout simplement qu'il s'agissait d'une manifestation laïque, que les résultats de la pétition en faisaient prévoir le succès et que cela ne pouvait être agréable au pouvoir.

● Des juristes, parmi les plus éminents, vont examiner, avec des personnalités de la magistrature, de l'Université, du barreau et du monde syndical, les implications juridiques du problème algérien sous le triple point de vue :

1° De la politique d'autodétermination ;
2° Des rapports des pouvoirs civils et militaires et de la continuité du pouvoir civil ;
3° Des garanties des libertés individuelles.

Ce colloque, organisé par l'Association pour la Sauvegarde des Institutions judiciaires et la Défense des libertés individuelles, se déroulera à l'abbaye de Royaumont, les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet prochains. (Adhésion et renseignements au secrétariat du Colloque de Royaumont, 53, rue de Ponthieu, Paris-8^e.)

● Grande manifestation de soutien à la résistance espagnole, organisée par le Comité international de soutien aux Antifascistes espagnols, Parc des Sports d'Antony, les 9 et 10 juillet. Réservez ces dates. Participez aux activités prévues : 9 juillet : Camping international ; veillée.

10 juillet : matin : manifestations sportives ; 14 h. 30 : conférence du Comité international de soutien aux Antifascistes espagnols, sous la présidence de Georges Suant, maire d'Antony ; à 16 h. 30 : spectacle artistique suivi de bal.

● Conférence-débat de Cercle ouvert, mardi 21 juin (à 20 h. 45, 44, rue de Rennes) : la Gauche devant l'idéologie et la technique, avec Claude Bourdet, André Hauriou, Charles Heru, Jean Poperen, sous la présidence de Jacques Nantet.

● Les Travailleurs et la Région parisienne. Plus de 11 % des Français vivent dans la région parisienne.

— Quelles sont les structures économiques et sociales de cette agglomération ?

— Quelles formes y sont imposées à la vie sociale et à l'action militante ?

— Quelles attitudes prendre vis-à-vis des problèmes et des projets d'aménagement ?

Le n° 37 de « Perspectives Socialistes » répond à ces questions :

« Perspectives Socialistes », 54, boul. Garibaldi, C.C.P. Belleville 5672-28 Paris.

L'abonnement : un an, 10 NF ; six mois, 5,50 NF. Le numéro : 1 NF. Commandez le n° 37 (10 p. 100 de ristourne sur les commandes de dix numéros).

● Le n° 6 de « Correspondance Municipale », qui traite de l'« Aménagement communal », vous présente une série de fiches sur :

— l'aménagement du territoire ;
— les plans d'urbanisme ;
— les zones à urbaniser par priorité ;
— les permis de construire ;
— les sociétés d'économie mixte ;
— la rénovation urbaine ;
— les études préalables ;
— l'expérience d'un groupe à Grenoble.

Prix du numéro : 1 NF. Abonnement annuel : 10 NF. C.C.P. 10.234-71 Paris. — P. Fresson, 21, rue de la Montagne-Pavée, Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

DE L'ESPOIR

La création du P.S.U. m'a redonné de l'espoir. J'avais longtemps attendu, avec beaucoup d'autres, ce regroupement en un parti de ceux qui sont, pour moi, les véritables hommes de gauche. Bien loin de faire des réserves sur l'hétérogénéité des origines et des idéologies des militants, je m'en réjouis, car je pense que rien n'est plus susceptible d'éviter la sclérose et d'entretenir le mouvement vers le progrès qu'une telle diversité des hommes et des opinions, étant entendu que l'accord est réalisé et il me paraît l'être sur l'essentiel, qui est l'action immédiate d'opposition au régime actuel et la volonté de le remplacer par un système démocratique socialiste, c'est-à-dire une organisation rationnelle globale de la vie politique, économique et sociale, assurant aux citoyens une plus grande liberté et, grâce à une efficacité accrue et une juste répartition des produits, un mieux-être pour tous.

Je ne regrette pas outre mesure le refus d'adhérer de certains membres de l'U.G.S. J'ai connu à celle-ci quelques-uns de ces oppositionalistes systématiques au bavardage intarissable. Qu'ils continuent à reconstruire en idées le monde, entre eux.

Je suis actuellement militaire en Algérie, à même d'apprécier les réalités du régime gaulliste.

Pierre-J. SIMON,
81, rue des Halles
LES SABLES-D'OLONNE
(Vendée).

REMARQUES

Diffuseur régulier de « T. S. », je me permets quelques remarques au sujet du numéro spécial sur l'Algérie : les articles de Rous et Delcroix ne me paraissent pas présentés de façon satisfaisante ; le souci de ces camarades semble en effet surtout d'analyser les responsabilités de la gauche — en particulier des communistes — dans la guerre d'Algérie. A ce sujet, deux constatations s'imposent. Premièrement, l'essentiel actuellement est d'aider à réaliser l'union dans l'action de tous ceux qui veulent en finir avec la guerre ; et si ceci ne doit pas nous empêcher d'analyser d'une façon critique erreurs et fautes de nos partenaires, ceci nous impose à tout le moins un ton fraternel. Ainsi le mot « stalinien » pour désigner les communistes est un procédé qui me paraît déplacé.

Deuxièmement : Quand on fait l'analyse des responsabilités, on doit d'abord « balayer devant sa propre porte ». Je m'étonne donc que Delcroix paraisse reprocher au P.C. son manque de vigueur après janvier 1956, alors que plusieurs de nos dirigeants, y compris notre secrétaire général, non seulement voulaient eux aussi les pouvoirs spéciaux, mais encore soutenaient constamment à l'Assemblée nationale Mollet-Lacoste.

Tout ceci pour dire qu'au lieu de chercher à paraître plus vertueux que les autres quant à notre passé, notre rôle est plutôt de nous montrer les meilleurs dans l'action présente et à venir — et sur ce plan d'ailleurs nous sommes très bien partis — il faut en remercier en particulier tous nos dirigeants.

P. MOLINO,
10, rue Maison-Dieu, Paris-14^e.

67 MOIS DE GUERRE

J'ai été arrêté par l'article « 67 Mois de guerre » paru dans « La Tribune » du 11 juin.

Le premier paragraphe intitulé « Des petits groupes isolés » me découragea de poursuivre la lecture. Le choix délégué des citations (isolées et détachées de leur contexte politique) et des omissions, choix dont j'admire l'adresse, en montre à l'évidence l'intention polémique. Il s'insère dans la campagne contre Mendès-France, si bien orchestrée par certains membres du P.S.U., et à laquelle je souhaiterais qu'un jour il réponde.

Je m'abstiens de la qualifier, mais ne puis en aucune façon m'y associer. Il me sera donc impossible de diffuser ce numéro de « Tribune ».

L. RISSON,
Paris.

DE L'EXÉCUTION DE LA JUSTICE

La justice est sans doute l'un des domaines où la dégradation des principes républicains et démocratiques est la plus sensible. Les réformes introduites dans les codes, le caractère « nouveau » insufflé à l'appareil judiciaire conduisent lentement vers l'instauration d'un « ordre » totalitaire.

Gérard Spitzer vient d'être condamné par le tribunal permanent des Forces armées à 18 mois de prison. Retenons d'abord que Gérard Spitzer est un civil qui en temps de paix comparait devant un tribunal militaire. Soulignons ensuite, comme l'a fort bien démontré le bâtonnier Arrighi que son dossier était vide, sauf toutefois quelques articles publiés dans le journal dont l'inculpé était directeur, *La Voix Communiste*. Mais ne s'agit-il pas au plus d'un délit d'opinion ? Et n'est-il pas encore symptomatique que cette condamnation fut prononcée à la majorité prévue par le code de justice militaire et non à l'unanimité.

Quatre militants ouvriers : Pierre Lambert, employé à la Sécurité sociale, Gérard Bloch, chef de travaux à la Faculté des Sciences de Paris, Daniel Renard, métallurgiste, et Stéphane Just publient en 1956 et 1957 dans le journal trotskyste *La Vérité* une série d'articles concernant le problème algérien. Ces articles font l'objet de saisies (c'était le règne alors de Mollet-Lacoste) et de poursuites. Ils sont aujourd'hui déferés à leur tour devant le tribunal militaire. Il faut noter que pour des articles exprimant les mêmes opinions et parus en 1954 et 1955, ces mêmes militants, poursuivis, avaient obtenu de la Cour d'appel de Paris un jugement spécifiant que leur cas relevait exclusivement des tribunaux civils. N'est-il pas d'ailleurs de juridiction constante que les délits de presse relèvent des tribunaux civils ?

Le procès, qui vient de s'ouvrir à Alger, de plusieurs dirigeants du parti communiste algérien illustre encore mieux les nouvelles méthodes. L'interrogatoire d'identité des inculpés était à peine terminé que le commissaire du gouvernement, au mépris de la règle fondamentale de la publicité des débats, exigeait le huis-clos. A ce singulier procès, on prétend entre autre juger... Maurice Audin. Comme l'article 360 du code de procédure pénale lui en donne le droit, Mme Audin était venue expliquer les raisons qui font que son mari ne pouvait répondre à la citation du tribunal. Ce droit lui fut refusé. Elle était ainsi contrainte de déclarer à la presse : « Le président ayant refusé à mon avocat (le bâ-

tonnier William Thorp) de m'assister et ayant rejeté son droit à la défense, j'ai décidé de quitter l'audience en signe de protestation indignée. Privée de ces concours, je me réserve le droit de me pourvoir en Cassation contre le jugement à intervenir ».

Il y a aussi à ce procès, Henri Alleg. Henri Alleg c'était le directeur d'*Alger Républicain*, mis sous séquestre dans les conditions très particulières que l'on sait. Mais Henri Alleg c'est désormais, pour le monde entier l'auteur de *La Question*. Henri Alleg a accusé formellement ses tortionnaires. Il comparait lui, l'accusateur, devant le tribunal. Ses tortionnaires eux demeurent libres. Et c'est l'un des inculpés Akkache qui doit souligner : « Ce sont les assassins et les tortionnaires que l'on protège encore et toujours ». Le président fait évacuer la salle : sur les bancs du public, le consul des Etats-Unis...

Les conditions faites à la défense sont telles que M' Matarasso doit prononcer ce grave engagement : « Il faut que le tribunal sache que de toute façon ce qui sera dit ici sera connu dans le monde entier. Nous en prenons la responsabilité quoi qu'ils puisse nous en coûter ».

Cette déclaration n'est-elle pas à rapprocher de celle que faisait voici quelques jours M. Paul Teitgen après le « procès manqué » de Lille : « C'est en désespoir de cause que les témoins seraient amenés pour défendre leur honneur à divulguer les secrets de l'instruction. Dans ce cas, ils seraient très rapidement contraints à ne plus être les témoins d'une affaire, mais ceux d'une époque ».

La guerre coloniale a entraîné la torture, l'a généralisée, puis légalisée. Ayant conquis le droit de cité elle devient méthode d'action politique, méthode de gouvernement. Mais comme elle gangrène tout ce qu'elle touche, elle empoisonne ceux — hommes ou institutions — qui l'ont tolérée, volontairement ignorée, encouragée, légalisée, approuvée, sanctifiée. Rien ne résiste à son pouvoir corrosif. La gangrène monte vers son triomphe...

Le peuple demeure, à travers vents et marées, le dépositaire des valeurs d'une civilisation. Gardien certes, mais encore défenseur.

Les formes nouvelles d'action qui s'élaborent contre la guerre d'Algérie, pour le renouveau démocratique, doivent aussi tendre à rendre un sens au mot justice. La première forme d'action et de rénovation ne passe-t-elle pas par la publication, par tous les moyens des crimes commis contre elle ?

Louis HOUEVILLE.

TOURS : non au lock-out

(de notre correspondant particulier)

MALGRE M. Buron qui voudrait ignorer les revendications des travailleurs, malgré les déclarations béatement optimistes de M. Baumgartner en matière financière, ces phénomènes qu'il est convenu d'appeler « mouvements sociaux » et qui pourraient bientôt devenir des « troubles sociaux » se développent à tel point qu'il gagnent des régions traditionnellement calmes et faiblement industrialisées : la région de Tours, par exemple.

Depuis le 12 avril, à la C.I.M.T. (usine métallurgique de St-Pierre-des-Corps) une action revendicative était menée par les travailleurs. Se traduisant par des débrayages de trente minutes chaque jour, elle avait pour but de protester contre une véritable diminution des salaires. En effet, par suite d'une accélération des temps jusqu'à un rythme insoutenable par les ouvriers, ces derniers voyaient leurs bonis (représentant 20 à 25 % de leurs salaires) diminuer de façon inquiétante. Non contente de cela, la direction décida de supprimer le quart d'heure du casse-croûte et de diminuer les primes pour les heures de nuit de 20 à 15 %. Devant une telle situation les sauteurs décidèrent de débrayer durant 48 heures, ce qui amena la direction à mettre à pied 14 travailleurs sous le prétexte qu'elle ne pouvait plus leur fournir de travail. Finalement une altercation entre ouvriers et directeur amena une légère bousculade et ce dernier décida le 2 juin, la fermeture de l'usine.

Devant le refus de la direction et du syndicat patronal de prendre contact avec les organisations ouvrières, les tra-

vailleurs décidèrent de se rendre le 3 juin devant la Chambre Patronale et d'y manifester leur désir de voir reprendre les pourparlers. Les syndicats C.G.T., Autonomes, et C.F.T.C. appelèrent tous les ouvriers de la métallurgie à se joindre à leurs camarades de la C.I.M.T. Des débrayages de solidarité eurent lieu. Après avoir défilé à travers la ville au cri de « liberté du travail », les ouvriers se retrouvèrent devant la Chambre patronale, des délégués syndicaux prirent la parole puis demandèrent aux importantes forces de police réunies devant le siège patronal l'autorisation de porter une motion aux patrons. Malgré le refus du service d'ordre les manifestants tentèrent de pénétrer dans l'immeuble et un choc violent se produisit alors. L'engagement fut brutal et les gardiens de la paix durent se dégager à l'aide de grenades lacrymogènes. Puis les C.R.S. intervinrent à leur tour et de nouvelles échauffourées se produisirent. Le tout se solda par des blessés de part et d'autre et par 8 arrestations qui ne furent pas maintenues.

Ces incidents ont attiré l'attention des Tourangeaux, et surtout des pouvoirs publics, sur un malaise social dont nul ne se souciait réellement et que la presse locale ne signalait que très épisodiquement. Inquiet devant des incidents aussi inaccoutumés dans la ville de Tours, le Préfet a dû faire disparaître, dès le lendemain de l'échauffourée, toutes les forces de police qui stationnaient aux abords de l'usine. Devant la fermeté des travailleurs, les autorités locales ont dû sortir de leur apathie et réaliser que les matraques de la Police ne sont pas un remède universel.

A. F.

GIVORS : les illusions de la décentralisation

(De notre correspondant particulier)

La vie industrielle est ancienne et active à Givors. Pourtant à l'heure actuelle elle est en décadence, contredisant les déclarations officielles sur la décentralisation.

Les principales usines sont les hauts-fourneaux de Chasse et les usines Prénat pour la sidérurgie, des usines de machines-outils, une verrerie. Les hauts-fourneaux de Chasse se modernisent chaque année et exportent jusqu'en Italie. L'usine Prénat est menacée de fermeture et ses 580 ouvriers de licenciement. Une grave mesure a déjà été prise le 1^{er} juin puisque 198 salariés (168 ouvriers et 30 mensuels) ont été licenciés. Les hauts-fourneaux sont fermés, seule la fonderie continue à fonctionner pour le moment.

L'usine Prénat a le triste privilège d'illustrer tous les problèmes qui se posent à la vie économique française. Vieille entreprise familiale (fondée en 1833), le patron a profité des années de prospérité sans se donner la peine d'investir ou de moderniser ses méthodes. Les hauts-fourneaux « tiennent avec des ficelles » disent les ouvriers. Vienne la concurrence étrangère à la faveur du marché commun, et Prénat perd ses débouchés pour la fonte, au profit des fontes allemandes moins chères. Par ailleurs, l'arrivée du gaz de Lacq va priver la cokerie de l'usine de son principal client : le Gaz de France, pour l'alimentation de la ville de Givors.

Mais Prénat n'est pas simplement une entreprise marginale coulée par la concurrence extérieure. Il y a beau temps que le patron a passé la main aux « Acieries de la Marine » qui font partie du trust Sidélor. Personne ne croira que Sidélor ne puisse renflouer l'usine s'il le veut. Ceci d'autant plus qu'au premier rang des créanciers figurent précisément « Les Acieries de la Marine ».

Tractations

C'est ce qu'ont pensé les ouvriers de chez Prénat et ils ont magnifiquement réagi avec l'appui des autres entreprises de Givors. Débrayages et manifestations se sont succédés et ont été couronnés par cette « marche sur Lyon », le 31 mai, qui groupait 3.000 participants au départ de Givors.

Après avoir envoyé trois fonctionnaires enquêter à Givors, M. Jeanneney, ministre de l'Industrie, a envoyé à M. Vallin, sénateur communiste, maire de Givors, une lettre hautement significative : « Il n'est pas apparu qu'en raison des risques inhérents au maintien ou à la reprise de l'activité sidérurgique, l'initiative privée soit disposée à consentir de nouveaux efforts financiers dans des conditions qui autorisent l'Etat à la soutenir... »

« ...Seuls les actionnaires et les créanciers de l'entreprise peuvent prendre l'initiative de proposer un programme de réorganisation technique et financière. S'ils le font, mes services rechercheront avec toute la diligence souhaitable le moyen de seconder leurs efforts. Si les risques qui seraient encourus détournent les dirigeants actuels de tout nouvel effort financier, l'Etat ne peut se substituer à eux. »

Voilà un beau manifeste de libéralisme économique d'un des ministres de de Gaulle que l'on croyait à tout le moins gagné à une conception plus interventionniste de l'Etat.

Mais il faut tirer un autre enseignement de l'affaire Prénat. Les fermetures

d'établissements se multiplient dans la région lyonnaise : dans le textile, la teinture, le bâtiment, l'ameublement et la métallurgie. Actuellement, sont directement menacés : les Ets Giroux et Bernard Lévy dans la confection, l'imprimerie Desfossez à Saint-Fons, l'Arsenal d'Irigny. Il semble bien que, de même que pour Prénat, les fermetures de Desfossez et de Bernard Lévy soient des conséquences du Marché commun.

A Givors, même Sollac et Usinor, autres trusts sidérurgiques, jouent le jeu de la fermeture des « Hauts-fourneaux de Chasse », qui ont pourtant fait l'objet d'un gros effort de modernisation. Il s'agit donc seulement d'une stratégie à l'échelle européenne des grands trusts intéressés. Pourtant suffit-il, comme le fait la C.G.T. dans son communiqué du 31 mai, de rappeler que « seule des organisations ouvrières, elle a condamné dès le début le principe du Marché commun, comme devant accentuer la concentration capitaliste internationale avec comme conséquence l'abandon de la souveraineté nationale, les fermetures d'usines, les licenciements, la misère ». Suffit-il d'appeler à la vigilance, en dénonçant les nouveaux accords qui viennent de se conclure dans le moulinage de la soie entre syndicats patronaux français, allemands et italiens ?

N'est-ce pas se condamner par avance à des luttes d'arrière-garde sans espoir, parce que menées à une échelle régionale étriquée alors que les bouleversements économiques qui se produisent sont, de fait, que cela fasse plaisir ou non, à l'échelle européenne.

Perspectives

Oui, l'Europe qui se crée est celle des trusts. Mais ne serait-il pas temps pour les syndicats français de réagir en prenant des contacts avec les syndicats allemands, italiens ou belges pour élaborer une tactique commune à l'égard de leurs patrons communs ?

Par ailleurs, les remaniements présents de l'économie française passent par les chemins traditionnels de la concentration : absorption douloureuse des petits par les gros. Une attitude positive à l'égard des réalités économiques ne doit-elle pas entraîner une dénonciation portant non pas sur la disparition des entreprises malades mais sur leur réalisation au seul profit des trusts.

Pour cela, la lutte au niveau d'une seule entreprise aboutit forcément à une impasse. A Givors, la lutte a été menée intelligemment. L'existence d'un plan valable de reconversion a fortifié les énergies, accusé les carences patronales et gouvernementales.

Il n'en reste pas moins qu'un trust de la ferraille est en train d'acheter les hauts-fourneaux, que sur les 198 licenciés, 27 seulement ont été reclassés aux hauts-fourneaux de Chasse et quelques-uns chez Berliet ou dans diverses petites entreprises locales.

La vie industrielle se meurt à Givors, pourtant nœud ferroviaire et port pétrolier sur le Rhône ; elle va devenir une ville-dortoir. Parce qu'ainsi l'a prévu une stratégie patronale d'ensemble. Les syndicats ouvriers ne pourront répondre qu'en accédant au même niveau. Tant qu'ils ne feront pas valoir leur propre point de vue sur les reconversions nécessaires à l'échelle des régions économiques, ils seront dépassés par le dynamisme patronal et l'évolution de l'économie française se fera « sous le seul contrôle des puissances d'argent n'ayant qu'un seul souci : le profit ».

G. GUICHARD.

Djamila Boupacha

La campagne menée pour Djamila Boupacha vient d'amener M. Patin, président de la commission de sauvegarde, à se rendre en Algérie le 19 juin prochain pour enquêter sur la plainte en sévices et séquestration déposée par la jeune inculpée.

Un Comité pour Djamila Boupacha vient par ailleurs de se constituer. Il a déjà reçu l'adhésion de Simone de Beauvoir, Jean-Paul Sartre, Laurent Schwartz, Françoise Sagan, Claude Bourdet.

Le secrétariat est assuré par M. Michel Crouzet, 12, rue du Pré au Clerc, Paris VII^e.

Notre seule
richesse :
nos lecteurs

Abonnez vous

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

Travail exécuté

P. T. T.

LE GROUPE d'action socialiste des PTT de la région parisienne

— Salue l'action revendicative récente de tous les travailleurs, et en particulier la grève des fonctionnaires du 10 juin 1960 ;

— Affirme que la dégradation de la situation économique et sociale est motivée essentiellement par le prix de la guerre d'Algérie ;

— Appelle tous les travailleurs à œuvrer dans l'unité la plus complète pour obtenir des négociations avec ceux contre qui l'on se bat, ceci étant l'une des conditions de la victoire de la classe ouvrière sur le régime capitaliste.

Etant donné la place limitée dont nous disposons et les exigences de l'actualité, nous ne pouvons publier dans ce numéro la fin de la chronologie « 67 mois de guerre ». Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

APRÈS LES GRANDES GRÈVES

par
Lucien RIOUX

COMME tout le laissait prévoir, la semaine qui vient de s'écouler s'est révélée être l'une des plus importantes depuis le début de l'agitation sociale. En fait, si on cherche à dénombrer la masse des travailleurs ayant entre le 6 et le 11 juin, participé à des actions revendicatives (quelle que soit la forme adoptée) on atteint vraisemblablement les deux millions. Les secteurs touchés étaient à la fois très variés et très nombreux. Lundi et mardi, malgré les sanctions, les grèves tournantes reprenaient à la R.A.T.P.; mercredi s'engageait la semaine revendicative de la métallurgie; jeudi, une bonne partie des usines importantes de Paris et de province étaient immobilisées par les grèves; vendredi, dans leur presque totalité, fonctionnaires, enseignants et postiers avaient cessé le travail pour 24 heures.

Et pourtant, dans la matinée du vendredi, nombreux étaient ceux qui étaient déçus. Les trains roulaient partout (sauf au Havre). Aucun arrêt de travail n'affectait les transports parisiens. Une grève limitée des fonctionnaires est rarement spectaculaire et le grand public, qui ne voit les mouvements que par leur côté « spectacle » ne ressentait pas les effets de l'action. Cette impression devait encore être accentuée par la lecture de la grande presse du soir qui, visiblement cherchait, par ses titres et ses manchettes, à faire croire à l'échec. Or, pour presque tous les secteurs dans lesquels un ordre de grève avait été lancé, la participation était très importante, de 70 à 100 % (dans l'enseignement). Les manifestations organisées à Paris, place de l'Hôtel-de-Ville, au Châtelet, puis au Palais-Royal rassemblaient près de 25.000 travailleurs. Là aussi d'ailleurs, la presse avait tenté de camoufler l'importance du défilé. Maladroit, un rédacteur de « Paris-Presse » annonçait 3.000 à 4.000 manifestants en début d'article, puis, quelque vingt lignes plus loin, il se fixait au chiffre de 15.000.

Les raisons d'une grève limitée

En réalité, la déception qui accompagnait ce mouvement réussi avait une cause valable. Tous croyaient qu'à l'action des fonctionnaires et des postiers se joindraient les cheminots, les agents des transports en commun et peut-être encore d'autres corporations. Il n'en a rien été; il faut donc chercher les raisons de cette abstention. Sans être certain d'épuiser le sujet, on peut essayer d'avancer plusieurs hypothèses.

— Les revendications: sans s'opposer à ceux des services publics et des grandes entreprises nationalisées, les mots d'ordre des fonctionnaires, postiers et enseignants pouvaient difficilement être adoptés par les autres grands services dépendant de l'Etat; en effet, ils portaient essentiellement sur l'alignement de la Fonction publique avec le secteur nationalisé.

— Le particularisme des luttes: il existe un mécontentement général et un climat social très tendu. Mais dans l'agitation actuelle, chaque administration, chaque secteur industriel, privé ou public, chaque entreprise ou chaque service même, mènent une lutte axée sur des objectifs souvent très particularisés. Aussi, dans le même temps où ils profitent du

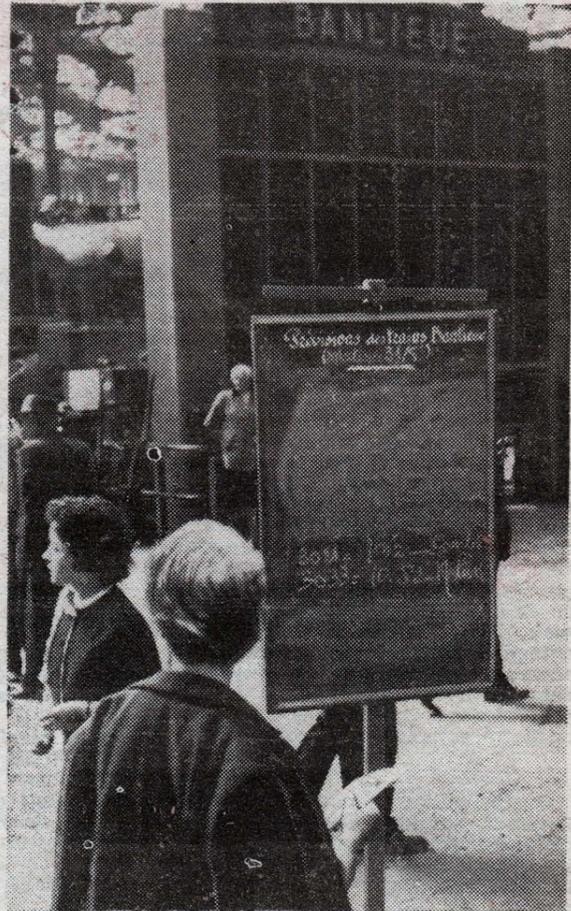
climat pour s'engager dans l'action, les salariés cherchent à se dissocier du mouvement général, pensant sans doute qu'il est plus facile de faire céder le gouvernement sur les secteurs-clés que de l'amener à réviser sa politique globale en matière de salaires.

— Le refus des syndicats d'engager une épreuve de force: depuis le début de l'action, les organisations ouvrières connaissent plusieurs préoccupations. Ils veulent accentuer la pression sur le gouvernement, l'obliger à « lâcher » sur le plan des salaires et traitements et, pour cela, ils utilisent la combativité réelle, incontestable de la classe ouvrière. Mais dans le même temps, ils cherchent à contrôler cette combativité; ils se refusent à lancer des mouvements illimités bien que, nous l'avons déjà écrit, le climat actuel possède de nombreuses ressemblances avec celui d'août 1953. Ils savent, en effet, qu'une grève généralisée et illimitée conduirait très vraisemblablement à l'épreuve de force avec le pouvoir. Ils savent également qu'une issue du style 1936 est impossible à l'heure actuelle. La gauche ne possède pas aujourd'hui de solution de remplacement. Donc, il est nécessaire d'éviter tout mouvement qui pourrait déboucher sur cette épreuve de force.

— La différence d'attitude du gouvernement devant les fonctionnaires et devant les autres secteurs en lutte: si les syndicats veulent éviter l'épreuve de force, le gouvernement semble avoir, sur ce point, adopté une attitude parallèle. Aussi réactionnaire soit-il, il est probable qu'il veut conserver un contre-poids dans le cas d'une offensive des ultras et de l'armée. Il ne recherche pas l'écrasement des syndicats. Aussi, plutôt que de se trouver face à face avec une classe ouvrière unie devant laquelle il n'aurait eu d'autre ressource que la lutte ouverte, il a préféré diversifier son attitude. Lundi et mardi, il poussait la direction de la R.A.T.P. à prendre des sanctions contre les grévistes. Dans le même temps, M. Buron — qui veut jouer à l'homme fort — refusait de recevoir les délégués des cheminots. Et pourtant, à la veille de la grève des fonctionnaires, M. Terrenoire prenait une position beaucoup plus conciliante. A l'avance, il annonçait qu'aucune sanction ne serait prise. De même en ce qui concerne la suite apportée aux revendications. Aux cheminots on oppose purement et simplement une fin de non-recevoir. Aux agents de la Fonction publique, on reconnaît le bien-fondé de l'agitation, on fait des promesses, on annonce des solutions pour 1961. Bien sûr, il ne s'agit que de promesses, mais soyons sûrs que la différence d'attitude a été remarquée par les salariés des autres secteurs de l'Etat.

Les entreprises privées et les luttes

Ayant trop fixé leur attention sur la grève du 10 juin, les militants comme le grand public, risquent fort d'avoir négligé les actions qui, ces derniers jours, touchaient des entreprises de toutes sortes de secteur privé. Or, là aussi, l'agitation a été considérable. Les syndicats évaluent à 60-70 % la proportion de travailleurs de la métallurgie ayant participé à la journée revendicative du 9 juin. Pour la première fois depuis bien des années, les usines Renault de Billancourt ont connu un mouvement



revendicatif réussi et le défilé des travailleurs de la Régie dans les rues a été assez impressionnant. De même les mouvements qui touchaient l'industrie chimique (Péchiney menait une grève de 24 heures) ou ceux organisés cette semaine dans le bâtiment parisien. Or, tous ces mouvements sont des mouvements de « climat ». Nous sommes assez loin, dans l'agitation actuelle, des grèves tournantes lancées scientifiquement dans certaines entreprises de haut niveau technique (grèves que décrit récemment Serge Mallet dans un article de « France-Observateur »). D'une certaine manière, on peut dire que si les revendications comptent — on voit apparaître deux mots d'ordre essentiels: retour aux quarante heures; augmentation des salaires — elles sont peut-être secondaires par rapport à la volonté de la classe ouvrière de montrer qu'elle est enfin sortie de sa torpeur. Il y a dans toutes ces actions l'impression d'un réveil. Longtemps craintifs, longtemps apathiques, les salariés reprennent conscience qu'ils représentent une force. Ils ne se contentent plus d'accepter.

C'est en cela que les grèves d'aujourd'hui dépassent le stade de la simple revendication. On a cessé de faire confiance au gouvernement pour résoudre tous les problèmes: que ce soit celui de la paix ou celui du niveau de vie. Ce n'est pas un hasard si les manifestants des usines Renault ou ceux de la Fonction publique reprenaient en chœur le slogan « Paix en Algérie ». Ce n'est pas non plus un hasard si, parallèlement à l'agitation sociale, une action pour la paix commence, non seulement à s'organiser, mais encore à toucher des masses importantes, à entraîner dirigeants politiques et dirigeants syndicaux. Plus tard, peut-être considérera-t-on mai et juin comme les mois du « dégel ».

LE DEVOIR DU MILITANT

La campagne de diffusion lancée aux premiers jours de l'existence de notre parti a-t-elle permis de faire progresser le Parti, de souder les sections, de permettre aux militants de se mieux connaître, de prolonger la propagande dans des secteurs nouveaux?

Bilan bien difficile à faire encore aujourd'hui.

Mais nous pouvons déjà dire que partout où le journal a été pris en main par une équipe dynamique, le nombre des adhérents a augmenté. Ce qui ne veut pas dire que T.S. soit le seul moyen pour placer le Parti à tous les échelons de la vie politique. Mais cela signifie que T.S. est un des outils les plus sûrs même s'il n'est pas parfait, des plus efficaces même s'il ne peut tout aborder faute de place, le plus facile aussi, pour tous.

Alors, puisque tant de camarades l'ont compris, pourquoi reste-t-on sans nouvelle de beaucoup de secteurs souvent parmi les plus proches, quelquefois parmi les plus importants.

Encore trop de sections n'ont pas désigné leur responsable à la presse, encore trop de camarades dont la valeur militante est certaine ne s'intéressent pas à la diffusion, à la souscription, à la campagne d'abonnements et de vente avec suffisamment d'enthousiasme. Et cependant, l'un des tout premiers devoirs du militant P.S.U. est de soutenir son journal.

LISTE DE SOUSCRIPTION (en NF). — J. V.(A.-M.): 50; Fizaine (Meuse): 20; Huchard (Gironde): 20; Bourée (Paris): 20; Coulon-Valette (Paris): 20; Herphelin (S.-et-Marne): 20; Bonnot (Nièvre): 10; 9^e Section (Paris): 60; Goichon (Vendée): 20; Jacquelin (Vosges): 20; Bertin (Dordogne): 15; Seguela (Aude): 20; Leduc (M.-et-M.): 20; Delhon (Hérault): 20; Berthome (Finistère): 20; Aubague (Côte-d'Or): 10; Chanaron (Isère): 20; Dubus (Seine): 3; X. (Seine): 5; Gambier (Seine): 30; Bonnemaison (Gironde): 5; Ifrig (Paris): 10; Thibaudeau (Ch.-Mar.): 30; Puzin (Seine): 10; Fédération des Bouches-du-Rhône: 50; Olivari (A.-Mar.): 20; Kerhoas (Paris): 6; Darnige (Dordogne): 10; Goichon (Vendée): 20; Schktman (Toulouse): 20; Prativiel (Toulouse): 5; Gamard (Nièvre): 20; Section Mulhouse (Ht-Rhin): 20; Laroze (Hérault): 20; X. (Maroc): 20; Fédération de la Nièvre: 83; Pecoud (Ain): 30; Chollet (Loire-Atl.): 20; VERNY (P.-de-D.): 10; Merle (Côtes-du-Nord): 10; Mathieu (Ardennes): 4; Section Villiers (S.-et-O.): 15; Magnonaud (S.-Mar.): 20; Section Nogent (Seine-Est): 50; Doux (I.-et-Loire): 15; Daurin (P.-de-C.): 1; X. (Loire): 20; Leclercq (Marne): 20; Fleith (Bas-Rhin): 3; Simon (Var): 20; Section Montrouge (Seine-Sud): 50; Pradier (P.-de-Dôme): 5.

Total de la liste: 1.065,50 NF.

Total des listes précédentes: 2.475,30 NF.

Total: 3.541,80 NF.

NUMÉRO SPÉCIAL

Le numéro spécial sur l'Algérie, bien qu'un tirage plus important ait été prévu, a été épuisé rapidement. De nombreuses sections de vente avaient fait parvenir à l'administration leur commande supplémentaire trop tard. Nous avons dû procéder à une seconde édition.

Ce numéro, étant donné son caractère, peut être vendu pendant tout le mois de juin d'autant plus que notre parti intensifie considérablement son action pour une PAIX NEGOCIÉE. Dans de nombreuses villes des meetings et rassemblements vont avoir lieu. Que les responsables de la presse des sections pensent à nous demander des exemplaires de ce numéro spécial vendu — malgré les charges importantes consécutives à une réédition — AU MEME PRIX que le numéro ordinaire. Mais dépêchez-vous, le tirage est limité.

—0—

Tirons par ailleurs une leçon de ce qui s'est passé. TROIS SEMAINES AVANT la parution, nous avons alerté les sections sur ce numéro spécial. Trop, beaucoup trop de responsables de ventes n'ont pas réagi assez vite. Cette lenteur coûte cher. PASSEZ VOS COMMANDES A TEMPS.